

Demandes de subvention

Demandes de subventions closes.

Pour toute demande de **subvention de fonctionnement**, il vous faut remplir le **formulaire** puis de déposer le dossier complet en Mairie.

Il en va de même pour une demande de **subvention pour une animation spécifique**, il vous suffit de remplir le **formulaire**, puis de déposer le dossier complet en Mairie.

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés, merci de votre compréhension.

Plus d'infos



Subventions: Subventions aux associations

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Le vendredi de 8h30 à 12h.

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 30](#)

[Mail](#)

Sur Servicepublic.fr :

Une association doit-elle encore payer la redevance télé ?

Non, une association qui a un téléviseur **ne doit plus** payer, depuis 2022, la contribution à l'audiovisuel public (redevance télé).

Activités commerciales d'une association

Questions – Réponses

- [Une association doit-elle encore payer la taxe d'habitation ?](#)
- [Une association doit-elle payer la taxe foncière ?](#)
- [Faut-il encore payer la redevance télé ?](#)

Toutes les questions réponses

Pour en savoir plus

- Suppression de la contribution à l'audiovisuel public (ou redevance télé) dès 2022
Source : Direction de l'information légale et administrative (Dila) – Premier ministre

Où s'informer ?

- **Service d'information des impôts**

Par téléphone :

0809 401 401

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, hors jours fériés.

Service gratuit + prix appel

Textes de référence

- [Loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022](#)

Contribution à l'audiovisuel public : abrogation des articles 1605 II 2° et 1605 ter 3° b



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00